



VALLOUREC

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 768 147,86 euros
Siège social : 12 rue de la Verrerie – 92190 Meudon
552 142 200 RCS Nanterre
(la « Société »)

**PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE BONS DE
SOUSCRIPTION D' ACTIONS
ÉMIS LE 30 JUIN 2021**

(Code ISIN : FR00140030K7)

(les « BSA »)

PROCURATION OU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Etablissement¹ : _____ Nombre de BSA² : _____

Représenté par : _____

Nom (et qualité) : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

agissant en qualité de porteur de BSA et à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale ci-dessus visée :

☐ **DONNE PROCURATION³, pour me représenter au mandataire désigné ci-après :**

¹ Le signataire du document est prié d'inscrire très exactement, ses nom (en majuscule d'imprimerie), prénom usuel et adresse de l'établissement qu'il représente. Si le signataire n'est pas le titulaire lui-même des BSA, il doit mentionner la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

² Les BSA font l'objet d'une inscription dans le compte-titres ouvert au nom du porteur de BSA concerné auprès de _____.

³ Si vous désirez voter par procuration, vous devez obligatoirement cocher la case "DONNE PROCURATION"

pour l'Assemblée Générale des porteurs de BSA convoquée pour le 1^{er} décembre 2025 à 10h00 (heure de Paris) au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation et approbation de la modification des termes et conditions des BSA, à l'effet de permettre la remise d'actions nouvelles ou existantes lors de leur exercice sur option de la Société (1^{ère} résolution)
- Pouvoirs en vue des formalités (2^{ème} résolution)

En conséquence, le mandataire assistera à l'Assemblée Générale susvisée, signera les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendra part à toutes délibérations, acceptera les fonctions de scrutateur ou les refusera, s'abstiendra ou émettra tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fera le nécessaire.

La présente procuration conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

☐ **VOTE PAR CORRESPONDANCE⁴ pour l'Assemblée Générale ci-dessus visée et exprime sur les résolutions les choix suivants :**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	POUVOIR AU PRESIDENT DE SEANCE
Résolution 1				
Résolution 2				

Si des amendements aux résolutions proposées sont présentés lors de l'Assemblée Générale, il vous est demandé d'opter pour l'une des trois solutions suivantes :

	ABSTENTION	POUVOIR AU PRESIDENT DE SEANCE	POUVOIR A PERSONNE DENOMMEE
Amendements présentés par l'Assemblée			Je donne procuration à pour voter en mon nom.

⁴ Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case VOTE PAR CORRESPONDANCE. Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en cochant la case de votre choix (POUR, CONTRE, ABSTENTION, ou POUVOIR AU PRESIDENT DE SEANCE). En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions proposées seraient présentés lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre les trois solutions proposées.

L'Assemblée Générale statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs présents ou représentés. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais prévus par la réglementation applicable.

Les formulaires ne précisant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Les porteurs de BSA dont les titres ont fait l'objet d'un litige relatif à leur exercice peuvent participer à l'assemblée.

La Société émettrice ou toute société détenant au moins 10 % de son capital ne peut voter à l'assemblée avec les BSA qu'elle détient.

Fait à _____ le _____ 2025

Signature

Nota :

Pour être pris en compte, le présent formulaire, complété et signé, ainsi que l'attestation d'inscription en compte datée du 1^{er} décembre 2025 (jour de l'assemblée Générale) délivrée par votre teneur de compte devront être parvenus par courrier au siège social de la Société (Vallourec – Direction juridique Corporate, 12, rue de la Verrerie, 92190 – Meudon (France)) ou en version scannée par e-mail adressé à la Société (juridique.corporate@vallourec.com) au plus tard le 28 novembre 2025.